

font en latin leur proclamation : “ Nous vous faisons savoir à tous que Dom Pacôme Gaboury, prieur de Mistassini, vient d'être choisi dans une assemblée régulière comme Abbé de la Trappe d'Oka. ”

Le cloître est vide ! A la porte de la chapelle, les témoins ont l'heureuse fortune de rencontrer un bon frère qui, cela va sans dire, ne fait aucune objection. A la porte du monastère, se trouve un brave homme—un serviteur—qui, bouche bée et les yeux grands ouverts, a bien l'air de ne rien comprendre à la grande nouvelle. Ce fut la minute gaie !

Le notaire et les témoins déclarent, de retour au chapitre, avoir fait les proclamations d'usage. On donne alors lecture du procès-verbal, que signent tous les assistants, séance tenante.

L'Abbé président entonne le *Te Deum*. Les religieux s'alignent deux à deux et s'en vont à la chapelle, suivis des témoins et des deux Abbés, terminer le cantique d'action de grâce.

Après l'office, le nouvel Abbé reçoit dans une salle du monastère l'accolade fraternelle, et donne le baiser de paix à tous ceux dont il est devenu le père en Dieu.

Et c'est tout. Mais avant de clore, nous demandons la permission de faire une réflexion. A aucun instant de cette séance inoubliable, nous n'aurions pu dire avec le poète : *ferret opus*; la prestation du serment par chacun, puis le vote, le dépouillement du scrutin, et enfin la signature du procès-verbal, tout cela a pris un temps bien long. Mais quelle dignité et quelle solennité dans cette lenteur ! Comme tout cela était de nature à porter les capitulants à la réflexion, à la sagesse, à la prudence ! Aussi, nous ne doutons pas, comme le faisait remarquer du reste l'Abbé président, que cette élection ne soit ratifiée par Dieu lui-même.